



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution à l'ozone

Fin de l'épisode de smog estival

Les concentrations d'ozone mesurées hier par les stations de surveillance de la qualité de l'air se trouvaient à nouveau en dessous de la valeur seuil d'information de 180 µg/m³. L'épisode de pollution élevée à l'ozone est donc terminé et la procédure d'information suspendue. Les recommandations à la population restent valables pour les personnes les plus sensibles.

Des changements dans les conditions météorologiques marquent la fin de l'épisode de pollution élevée à l'ozone (O₃). Les concentrations d'ozone se trouvaient hier à nouveau en dessous de la valeur seuil d'information de 180 µg/m³ (valeur horaire maximale sur une journée), mais resteront très probablement supérieures à la valeur limite de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) de 120 µg/m³ ces prochains jours.

Les recommandations à la population sont donc toujours valables pour les personnes les plus sensibles. Il s'agit notamment de réduire les efforts physiques intenses ou les activités sportives en plein air, de les limiter à la matinée (moment de la journée où la pollution à l'ozone est la moins élevée) et d'éviter les autres facteurs irritants (tabac, solvants, fumées).

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à améliorer la qualité de l'air, notamment en privilégiant les transports publics. L'action pour les bons de transport public, lancée le vendredi 28 juin 2019 et octroyant un rabais de 20 francs à l'achat d'un abonnement ½ tarif Découverte valable deux mois, est ainsi valable jusqu'à la fin de cette journée. Le bon peut être téléchargé sur le site internet de l'Etat de Vaud www.vd.ch/air.

Tous les résultats concernant la qualité de l'air dans le canton de Vaud ainsi que des renseignements utiles se trouvent sur www.vd.ch/air.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud
Lausanne, le 03 juillet 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Clive Muller, chef de la division Air, climat et risques technologiques, Direction générale de l'environnement